



Rawdon

Forte de sa diversité

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rawdon, tenue à 19 h, le lundi 8 décembre 2025 et à laquelle sont présents les conseillères Stéphanie Labelle, Josianne Girard et Kimberly St Denis et les conseillers Bruno Desrochers et Jean-Kristov Carpentier formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Raymond Rougeau

13. SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 156-2023-0008 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2023 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE VISANT À AUTORISER UN PROJET PARTICULIER D'HABITATION MULTIFAMILIALE DE 4 LOGEMENTS AU 3549 RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 4 994 737 – ZONE CV-14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT la demande numéro 156-2023-0008 (réf. n° 2025-00942) déposée en vertu du Règlement numéro 156-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'implantation d'une (1) habitation multifamiliale de quatre (4) logements projetés à l'adresse 3549 rue Queen, plus précisément sur le lot numéro 4 994 737 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande (réf. n° 2025-00942) lors de sa rencontre du 16 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée est conforme aux exigences prescrites par la réglementation d'urbanisme en vigueur, sauf exception des dispositions faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de résolution a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Stéphanie Labelle demande le vote sur ce second projet de résolution.

25-511

Sur demande, Monsieur le Maire, Raymond Rougeau, appelle le vote :

Ont voté pour :

Monsieur le conseiller Bruno Desrochers
Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier
Madame la conseillère Kimberly St Denis

Ont voté contre :

Madame la conseillère Stéphanie Labelle
Madame la conseillère Josianne Girard

ADOPTÉ à la majorité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la demande numéro 156-2023-0008 (réf. n° 2025-00942) déposée en vertu du Règlement numéro 156-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble concernant l'implantation d'une (1) habitation multifamiliale de quatre (4) logements projetée à l'adresse 3549 rue Queen, plus précisément sur le lot numéro 4 994 737 du Cadastre du Québec, visant, malgré la réglementation applicable, l'autorisation :

- 1) De déroger à la grille des spécifications de la zone CV-14 de l'annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements comme suit :
 - a) Autoriser l'usage d'habitation multifamiliale H4 en limitant à 4 le nombre maximal de logements par bâtiment à la grille. Rendre applicable à l'usage d'habitation multifamiliale H4 les dispositions concernant l'implantation et les caractéristiques du bâtiment principal applicables à l'usage commerciale C3 (Hébergement) inscrites à la grille des spécifications de la zone CV-14.

D'adopter le second projet de résolution numéro 156-2023-0008.

Copie certifiée conforme

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe
2025-12-09 07:52